

CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION OPTIONNEL CABINET LIBERAL

Descriptif de l'optionnel : *Savoir organiser → les rendez-vous, la gestion du cabinet, les rapports avec les membres du cabinet et les intervenants extérieurs.*

La présente convention règle les rapports

ENTRE

Le département d'Odontologie de Toulouse, représenté par sa Directrice, Sara LAURENCIN-DALICIEUX

ET

Le chirurgien-dentiste ci-après dénommé « MAITRES DE STAGE » :

Nom : Prénom :

Adresse du cabinet :

Tél. :

Article 1

La présente convention définit les conditions du stage effectué par M. ou Mme dénommé(e) ci-après « STAGIAIRE », étudiant(e) en^e année.

Article 2 (fin du stage fixée au 05/04/2024 au plus tard)

Le MAITRE DE STAGE ci-dessus désigné accepte de recevoir l'étudiant stagiaire du .../.../... au .../.../... pour une durée total de 30 heures.

Semaine : Jours :

Horaires :

Article 3

Le stagiaire, pendant la durée de son stage, demeure étudiant de l'Université. Il est suivi par l'enseignant responsable de cet optionnel : Dr Antoine GALIBOURG.

Article 4

Le stagiaire est astreint au secret professionnel. Durant le stage, il devra se conformer aux usages et règlements de l'établissement.

Article 5

Pendant le stage, le stagiaire continu à bénéficier du régime de Sécurité Sociale auquel il est soumis, pour les assurances maladie et maternité, ainsi que, éventuellement, pour les prestations familiales.

Article 6

Le STAGIAIRE justifie être titulaire d'une assurance en responsabilité civile.

Article 7

L'étudiant(e) ne pourra, au cours du stage, prétendre à aucun salaire.

Date :

Cachet professionnel et signature
du maître de stage

Signature de l'étudiant

La Directrice,
Sara LAURENCIN-DALICIEUX,

Cette convention doit être remise à la scolarité dûment complétée et signée de toutes les parties avant le début du stage.